



PREVOYANCE

Taux de cotisation

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE SAONE ET LOIRE (IDCC N°9712)

Personnel non cadre

Le taux de cotisation contractuel de 1.74% Tranches A et B est réparti à raison de 1.04% Tranches A et B à la charge de l'employeur et 0.70% Tranches A et B à la charge du salarié.

Cette cotisation globale est appelée à hauteur de **1.40%TA+TB pour les exercices 2015 et 2016**, répartie de la façon suivante :

Garanties	Part Employeur	Part Salarié
Décès-IPT-Frais d'obsèques	0.19%	0.06%
Maintien de salaire y compris CSP à 40%	0.47%	--
Incapacité	--	0.37%
Invalidité	0.19%	0.12%
Mutualisation de la Portabilité	0	0
Taux de cotisation global TA + TB	0.85%	0.55%

TA : PARTIE DU SALAIRE BRUT LIMITEE AU PLAFOND ANNUEL DE LA SECURITE SOCIALE

TB : PARTIE DU SALAIRE BRUT COMPRISE ENTRE 1 ET 4 FOIS LE PLAFOND ANNUEL DE LA SECURITE SOCIALE